

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 342

présenté par
M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 11 A

À l'alinéa 17, après le mot :

« juge »,

insérer le mot :

« compétent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec le 3 du XIX de l'article 2 de la loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011.